

Mémorial **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. Großherzogtums Luxemburg.

Mercredi, 26 avril 1933.

Nº 17.

Mittwoch, 26. April 1933.

Loi du 25 avril 1933, concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1933.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 25 avril 1933 et celle du Conseil d'Etat du même jour, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le Budget de l'Etat de 1933 est arrêté :

En recette à la somme de fr. 373.271.865

En dépense à la somme de » 334.220.141

En recette et dépense pour ordre

à la somme de » 145.049.089

Le tout conformément au tableau ci-annexé.

Pour faire face aux besoins de la Trésorerie d'Etat, le Directeur général des finances est autorisé à émettre des Bons du Trésor. Les conditions et modalités de cette émission, notamment le taux d'intérêt et l'époque de remboursement, seront déterminés par arrêté ministériel.

Art. 2. Ne sont pas susceptibles d'être transférés les crédits non limitatifs.

Art. 3. Le taux de la surtaxe est fixé pour l'exercice 1933 à 60%.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial* pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Luxembourg, le 25 avril 1933.

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement :

Jos. Bech, Norb. Dumont, P. Dupong, Et. Schmit.

Gesetz vom 25. April 1933, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für das Jahr 1933 betreffend.

Wir CHARLOTTE, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Abgeordneten-Kammer ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordneten-Kammer vom 25. April 1933 und derjenigen des Staatsrates vom selben Tage, wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

Haben verordnet und verordnen :

Art. 1. Das Staatsbudget für das Jahr 1933 ist festgesetzt :

Inbetreff der Einnahmen auf .. Fr. 373.271.865

Inbetreff der Ausgaben auf » 334.220.141

In Einnahmen und Ausgaben für

Ordnung auf » 145.049.087

Dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

Zwecks Deckung der Bedürfnisse des Staatskassas für das Rechnungsjahr 1933 ist der General-Direktor der Finanzen ermächtigt, Schatzscheine auszugeben. Die Bedingungen dieser Ausgabe, insbesondere der Zinsfuß und der Heimzahlungstermin, werden durch Ministerialbeschluss festgelegt.

Art. 2. Für uneingeschränkte Kredite ist keine Überschreitung zulässig.

Art. 3. Der Satz der Ubertaxe ist für das Rechnungsjahr 1933 auf 60% festgesetzt.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz im „*Mémorial*“ veröffentlicht werde, um von allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Luxemburg, den 25. April 1933.

Charlotte.

Die Mitglieder der Regierung :

Jos. Bech, Norb. Dumont, P. Dupong, Et. Schmit.

Chapitre I^{er}. — Recettes.

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1933.
Section I ^{re} .		
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur	7.870.000
Section II. — Contributions directes et accises.		
2	Impôt général sur le revenu et le capital	30.000.000
3	Surtaxe sur le revenu au taux de 60% des taux de l'impôt sur le revenu	5.000.000
4	Recettes sur toccage	100.000
5	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	3.200.000
6	Impôt sur les cabarets	2.200.000
7	Eaux-de-vie	35.000.000
8	Taxes sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux.....	45.000
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement des plans parcellaires déposés aux secrétariats.....	3.000
10	Extraits du cadastre	8.000
11	Recettes diverses	300.000
12	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	400.000
		76.256.000
Section III. — Douanes.		
13	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique	65.847.000
13 ^{bis}	Recettes en exécution de l'art. 12 de la Convention établissant l'Union économique.	11.327.000
13 ^{ter}	Recettes en exécution de l'art. 13 de la Convention établissant l'Union économique.	10.108.000
14	Loyers.....	210.000
15	Recettes diverses.....	90.000
		87.582.000
Section IV. — Enregistrement et domaines.		
16	Enregistrement.....	7.000.000
17	Hypothèques	1.200.000
18	Successions	2.000.000
19	Timbre	2.000.000

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1933.
19bis	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 11 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse	125.000
19ter	Produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse	35.000
20	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	700.000
21	Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés.....	7.000.000
22	Impôt sur les billets de banque	125.000
23	Droits en sus et amendes en matières de timbre, d'enregistrement etc.	80.000
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscation en numéraire	700.000
25	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises à l'étranger.....	150.000
26	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	8.000
27	Fermage de la pêche et des passages d'eau	113.053
28	Etablissement piscicole de Warken. — Vente d'alevins et de truitelles	10.000
29	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris les bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat.....	333.406
30	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics ; remboursement des traitements des chefs de cantonnement	156.536
31	Ventes immobilières	160.000
32	Ventes mobilières. — Vente de reproducteurs	p ^r mém.
33	Ventes mobilières. — Produit des routes et autres ventes mobilières	200.000
34	Cassage mécanique de Merkholtz — vente de produits	10.000
35	Produit des pépinières forestières.....	60.000
35bis	Produit des pépinières de vignes de l'Etat	200.000
36	Locations.....	50.000
37	Frais de ventes immobilières	p ^r mém.
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	200.000
39	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique	200.000
39bis	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du Service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce	60.000
40	Assistance judiciaire et procédure en debet — recouvrements.....	12.000

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1933.
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> et recettes diverses	200.000
42	Impôt sur le chiffre d'affaires	20.000.000
43	Rentes de concessions minières	248.188
44	Rentes de concessions minières — Loi du 29 novembre 1913	1.209.483
		<u>44.545.666</u>
	Section V. — Postes, Télégraphes et Téléphones.	
45	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	14.750.000
46	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	850.000
47	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements	11.275.000
48	Produit net des suppléments perçus sur les timbres Caritas 1932 ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur des œuvres de charité	168.100
		<u>27.043.100</u>
	Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, Maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.	
49	Produit du travail des détenus à Luxembourg 300.000, — Diekirch 10.000)	310.000
50	Recettes diverses du service économique	8.000
51	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires.	2.350.000
51bis	Produit du travail des malades de la Maison de santé d'Ettelbruck	35.000
		<u>2.703.000</u>
	Section VII. — Recettes diverses.	
52	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant	469.165
53	Part (33⅓%) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire (art. 4 de la loi du 9 août 1921 sur la revision des traitements)	7.819.420
54	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Esch-s-Alzette, dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles y établis ainsi que du lycée de jeunes filles d'Esch-s-Alz.; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement (loi du 30 septembre 1909)	141.000
55	Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg (Loi du 3 novembre 1926)	35.000

Art.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1933.
56	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs	45.000
57	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement.....	57.879
58	Versement à titre de participation de l'Etat grand-ducal aux produits des chemins de fer Guillaume-Luxembourg exploités dans le pays par la Direction générale des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg	p ^r mém.
58bis	Part de l'Etat dans la majoration des tarifs des chemins de fer secondaires	p ^r mém.
58ter	Versements par l'administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pour servir à l'amortissement des dépenses de travaux complémentaires exécutés en conformité de l'art. IX du Modus vivendi.....	2.000.000
59	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	41.675
59bis	Chemins de fer cantonaux : Recettes du trafic et autres recettes accessoires	900.000
60	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-Etat	950.000
61	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	250.000
62	Excédents de recettes de comptes extraordinaires.....	50.000
63	Remboursement de subsides remboursables pour études moyennes et supérieures	53.000
63bis	Vente de cartes agricoles	500
64	Intérêts de fonds en dépôt	350.000
65	Minerval des élèves de l'école d'accouchement ; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	250.000
65bis	Remboursement de frais d'entretien d'enfants chétifs placés au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs	17.000
66	Recettes du Laboratoire de bactériologie	60.000
67	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch-s.-Alz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail	47.000
68	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	240.000
69	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	800.000
70	Taxes consulaires	25.000
71	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage conformément à la loi du 6 août 1921	1.000.000
72	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre	p ^r mém.

Art.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1933.
73	Remboursement à l'Etat, à raison de 60% des traitements et des frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 29 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale).	1.470.000
74	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920	p ^r mém.
75	Assurances sociales	2.460.098
76	Logements populaires. — Amortissements et intérêts	6.400.000
76bis	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissements et intérêts	750.000
77	Participation du Grand-Duché dans les bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	p ^r mém.
78	Vente d'ouvrages de droit publiés par le Département de la justice.....	25.000
79	Vente de manuels de classe et d'autres livres par le Département de l'instruction publique	25.000
80	Récupération, à charge des intéressés, des frais avancés par l'Etat pour l'exécution de travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépendances (Loi du 16 mai 1929).....	40.000
81	Redevance de la Compagnie grand-ducale d'électricité	810.000
82	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de l'art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements.....	p ^r mém.
82bis	Produit de l'emprunt prévu par la loi du 8 avril 1930 dans l'intérêt du fonds d'améliorations agricoles.....	p ^r mém.
83	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de la loi du 30 juin 1930 concernant la construction, l'agrandissement ou l'achat de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays	p ^r mém.
83bis	Produit de l'emprunt contracté en exécution de la loi du 16 septembre 1932	90.118.000
84	Arrangement concernant le stock de marks retirés de la circulation en 1918. — Versement de la Belgique	6.469.987
85	Participation de l'Etat aux dividendes de la société anonyme pour la construction d'habitations à bon marché.....	102.375
86	Produit de l'emprunt à réaliser en vue de l'exécution par l'administration des Postes et des Télégraphes, des travaux autorisés par la loi du 30 janvier 1933, 2 ^e tranche	3.000.000
		127.272.099
	Total général des recettes	373.271.865

Chapitre II. — Dépenses.

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
Section I ^{re} .		
1	Liste civile.....	200.000
1bis	Frais de représentation et part de l'Etat dans les frais d'entretien des habitations de la Maison Souveraine. (Crédit non limitatif)	1.200.000
1ter	Id. — Restants des exercices 1929, 1930 et 1931	16.000
		1.416.000
Section II. — Gouvernement.		
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat, des Directeurs généraux et traitements des Conseillers de Gouvernement	685.400
2bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	91.776
2ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	16.320
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement.....	1.237.000
3bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	157.536
3ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	30.720
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger. (Crédit non limitatif).	60.000
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage.....	140.000
6	Réforme administrative. — Frais	p ^r mém.
7	Bibliothèque	40.000
8	Archives du Gouvernement. — Acquisitions, matériel, outillage et indemnités dans l'intérêt de la conservation des archives	7.500
9	Frais de publication du <i>Mémorial</i>	160.000
10	Frais de publication de la <i>Pasinomie</i> Luxembourgeoise.....	9.000
11	Statistique	170.800
11bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	22.640
11ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	4.800
12	Id. — Frais de route et de séjour	6.000
13	Id. — Frais de publication, imprimés, bibliothèque, service de nettoyage et de chauffage	51.000
13bis	Id. — Travaux extraordinaires de statistique	40.000
14	Dépenses pour distinctions honorifiques	20.000
15	Dépenses diverses. — Imprévus	30.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
15bis	Location de l'immeuble de la société anonyme des Terres Rouges, Boulevard du Viaduc (loyer et prime d'assurance)	101.000
15ter	Id. — Restant de l'exercice 1932	80.400
	Section III. — Chambre des députés.	3.161.892
16	Chambre des députés	1.000.000
	Section IV. — Conseil d'Etat.	
17	Conseil d'Etat	137.500
	Section V. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.	
18	Traitement du Secrétaire	p ^r mém.
18bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.
18ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.
19	Frais de bureau, de déplacement et autres	4.000
	Section VI. — Relations extérieures.	4.000
20	Légations et consulats. (Crédit non limitatif)	175.000
21	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'Arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	8.000
22	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations	230.000
22bis	Part contributive du Grand-Duché aux frais de l'organisation et du fonctionnement du Comité International technique d'experts juridiques aériens	7.100
22ter	Part contributive du Grand-Duché à la constitution du fonds initial de l'Union Internationale de Secours (Loi du 29 février 1929)	5.000
	Section VII. — Justice.	425.100
23	Traitements et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire	3.349.900
23bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	418.400
23ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	66.240
24	Frais de bureau des justices de paix	19.000
25	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire	87.200
26	Frais de bureau et d'impression et fournitures aux bibliothèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage	150.000
26bis	Confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1923 à 1932	20.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
27	Publication de la Pasicrisie Luxembourgeoise — Subside	20.000
28	Frais de bureau des officiers du Ministère public près les tribunaux de police et indemnités du personnel.....	34.900
29	Frais de route et de séjour	7.000
30	Frais de bureau du greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement	4.100
31	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400
32	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger ; indemnités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité et en matière de louage de service des employés privés (loi du 17 décembre 1925) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000
33	Huissiers audienciers, indemnités	14.000
34	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	15.000
35	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif).....	p ^r mém.
	Section VIII. — Cultes.	4.306.140
	a) Culte catholique.	
36	Traitements du clergé	4.100.000
36bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	546.648
37	Frais de bureau et de voyage de l'Evêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	12.000
38	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (art. 26 de la loi du 10 août 1912) sur l'organisation de l'enseignement primaire (sans distinction d'exercice)	200.000
39	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs.....	139.500
39bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	18.592
40	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire.....	20.000
41	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	6.000
42	Subside pour le culte catholique (y compris l'indemnité pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) ; indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur les localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades	25.000
	b) Culte protestant.	
43	Traitement du pasteur protestant	29.600

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
43bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	3.944
44	Subside	45.000
	c) Culte israélite.	
45	Traitement du rabbin.....	24.600
45bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	3.272
46	Subside	15.000
	Section IX. — Corps de gendarmes et de volontaires.	5.189.156
47	Traitements et indemnités des officiers, de l'aumônier et de l'instituteur.....	410.300
47bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	51.720
47ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	2.880
48	Solde, indemnités et dépenses de service du corps de gendarmerie et des volontaires.	6.180.000
48bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	539.064
48ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	164.160
49	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie.....	360.000
49bis	Construction, agrandissement ou achats de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays (Loi du 30 juin 1930) (sans distinction d'exercice).....	750.000
	Section X. — Chambre des comptes.	8.458.124
50	Traitements, indemnités de résidence et indemnités des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des Conseillers honoraires	350.000
50bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	46.017
50ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	11.520
51	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais de route et de séjour, frais d'éclairage et de nettoyage et dépenses imprévues	20.000
	Section XI. — Contributions directes, accises et cadastre.	427.537
52	Traitements	2.955.000
52bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	393.222
52ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	69.120
53	Jetons de présence aux conseils des taxateurs et de revision ; indemnités diverses et imprévues du personnel, y compris un restant de l'exercice 1931 de fr. 717.....	160.000
54	Frais de route et de séjour	150.000
55	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	310.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
56	Triangulation générale du pays (sans distinction d'exercice) — Septième crédit	200.000
57	Frais de bureau de l'administration des Contributions et du Cadastre, y compris les impressions, les instruments et les frais d'installation des stations téléphoniques aux bureaux du personnel de l'administration	270.000
58	Impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000
59	Expédition des rôles des contributions directes. (Crédit non susceptible de transfert).	30.000
60	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos, y compris des restants d'exercices antérieurs.	35.000
61	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250.000
62	Restitution de taxes de cabaretagage (Crédit non limitatif).....	160.000
63	Dépenses diverses	10.000
63bis	Acquisition par l'Etat en 1929 de terrains à Ettelbruck, y compris les frais et intérêts.	145.700
64	Service de jaugeage; service des compteurs et vaisseaux collecteurs d'alcool; dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	200.000
64bis	Remplacement de la camionnette du service des poids et mesures	40.000
65	Frais d'expertise, frais judiciaires (sans distinction d'exercice).....	5.000
		6.433.042
Section XII. — Douanes.		
66	Personnel de la douane: traitements et salaires	8.655.000
66bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	1.028.048
66ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	317.760
67	Indemnités du personnel, location, entretien, ameublement, chauffage et éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, fournitures de bureau, armement du personnel, matériel de bureau fourni par la Belgique.	830.000
68	Primes à l'agriculture (art. 13 de la Convention établissant l'Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique). (Crédit non limitatif).....	10.108.000
68bis	Id. — Restants d'exercice antérieur	266
69	Gratifications et subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	5.000
70	Loyers des logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses.....	72.000
		21.016.074
Section XIII. — Enregistrement et Domaines.		
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et expéditionnaires de l'administration, des stagiaires-expéditionnaires et du garde des domaines.....	1.202.833

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
71bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	169.416
71ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	31.680
71 ^a	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	4.455
72	Indemnités des commis-auxiliaires.....	75.000
73	Indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'administration	60.000
74	Indemnités pour gestions temporaires ou remplacement des receveurs et conservateurs.	20.000
75	Indemnités et dépenses diverses.....	12.000
76	Remises et suppléments fixes des receveurs et des conservateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230.000
77	Frais de bureau de la direction (impression et livres compris), des inspecteurs, vérifi- cateurs et receveurs, publication d'un journal de l'enregistrement, frais d'installation du téléphone aux bureaux des inspecteurs, des vérificateurs et des comptables, y compris l'abonnement et les communications	115.000
78	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant comme les frais de poursuite être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000
79	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892, sur la procédure en débet en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919, sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet (sans dis- tinction d'exercice)	250.000
80	Restitutions (Crédit non limitatif)	5.000
81	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux.....	25.000
82	Frais de vente d'immeubles	3.000
83	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des fortifications, répa- rations urgentes exécutées par l'administration des domaines	25.000
84	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc. recou- vrés sur les condamnés (Crédit non limitatif).....	3.000
85	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier.....	90.000
86	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine (sans distinction d'exercice)	30.000
87	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt du timbre sur les lettres de voiture	50.000
88	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (Crédit non limitatif)	1.600.000
		<u>4.041.384</u>

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
Section XIV. — Postes, Télégraphes et Téléphones.		
89	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, stagiaires-expéditionnaires et ouvriers définitifs du service téléphonique	13.300.000
89bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	1.773.333
89ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	592.320
90	Indemnités pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires et à des préposés d'agences auxiliaires volontaires	1.023.000
91	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents	206.000
92	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci (sans distinction d'exercice)	333.500
93	Indemnités aux chemins de fer pour transports postaux; transport des dépêches et des colis	390.000
94	Impressions, timbres-poste et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Bettendorf, Differdange, Dommeldange, Echternach, Esch-s.-Alz., Larochette, Pétange, Rumelange, Troisvièrges et Vianden, des bureaux ambulants et des relais. — Achat de livres d'ordre professionnel	845.000
94bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	7.700
95	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes	219.000
96	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la Direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville (sans distinction d'exercice)	280.000
96bis	Acquisition de deux auto-camionnettes: une pour le transport des dépêches et des colis entre la poste et la gare d'Esch-s.-Alz. et l'autre pour la remise à domicile des colis à Esch-s.-Alz. (à partir du 1 ^{er} mai 1933)	84.000
97	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux	26.000
98	Dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	182.500
99	Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	4.384.600
99bis	Installation de cabines téléphoniques automatiques publiques à Luxembourg et à Esch-s.-Alz.	p ^r mém.
100	Subside à la Fédération nationale Luxembourgeoise des associations radiophiles	3.000
Section XV. — Recette Générale.		23.649.953
101	Traitements et indemnités de résidence du personnel	204.540
101bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	27.272

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
101 ^{ter}	Id. Suppléments pour charges d'enfants. (Crédit non limitatif)	5.760
102	Frais de contrôle : indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires, primes d'assurances contre le vol, remplacement et dépenses imprévues.....	19.000
103	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, de chauffage, d'éclairage etc.,	18.000
104	Frais de bureau	6.000
105	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000
106	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne. (Crédit non limitatif)	10.000
107	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice)	52.500
107 ^{bis}	Id. — Restant de l'exercice 1932	120.000
Section XVI. — Dette publique.		<u>464.072</u>
108	Emprunt de 1894. Annuités et frais. — (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	482.000
109	Service de l'emprunt de 1916 : remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 11 août 1916) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.023.000
110	Service de l'emprunt de 1919 : remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 13 août 1919) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)...	4.037.600
111	Service de l'emprunt de 1922 : remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 26 juin 1922) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	5.435.600
112	Service de l'emprunt de 1930 : remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 15 mars 1930) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.540.000
113	Service de l'emprunt de 175 millions de francs émis en vertu de la convention d'Union économique avec la Belgique : charge d'intérêts de 2% l'an à supporter par le Grand-Duché	pr mém.
114	Constitution en 50 ans (au taux de 6%) d'un fonds de 175 millions de francs, destiné à rembourser l'avance de pareil montant faite au Grand-Duché en vertu de la Convention établissant une Union économique avec la Belgique	650.000
115	Service des Bons du Trésor : paiement des intérêts et autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000
116	Confection de bons de caisse de l'Etat, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés (Crédit non limitatif)	50.000
116 ^{bis}	Remboursement de bons de caisse de l'Etat présentés tardivement à l'échange et retrait de jetons métalliques. (Crédit non limitatif)	50.000
117	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888. (Crédit non limitatif).....	16.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
118	Rente de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section	194.188
118bis	Crédit destiné à parfaire l'amortissement régulier de l'emprunt dans l'intérêt des chemins de fer à petite section (Loi du 26 juin 1897).....	91.532
119	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer vicinaux décrétés par la loi du 28 juin 1911	26.000
120	Service de l'emprunt en faveur du Service des Logements populaires (Art. 4 de la loi du 26 avril 1929, concernant la création d'un organisme pour l'allocation de crédits à taux d'intérêt réduit pour habitations à bon marché, biens ménagers et jardins ouvriers et pour l'amélioration hygiénique des logements) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.351.780
121	Service de l'emprunt de 1932 ; remboursement de titres et paiement des intérêts (Loi du 16 septembre 1932) et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)...	6.333.000
124bis	Emprunt de 1932 ; confection des titres et autres dépenses accessoires à l'emprunt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000
122	Service de l'emprunt à contracter par la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise en vertu de la loi du 20 juillet 1930).....	pr mém.
Section XVII. — Pensions.		28.330.700
123	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. Suppléments de pensions. Commission des pensions : Jetons de présence des membres, honoraires des médecins et frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	23.500.000
123bis	Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	164.160
124	Secours et subsides permanents ; suppléments à des pensionnaires nécessiteux.....	125.000
Section XVIII. — Travaux publics. — Administration.		23.789.160
125	Traitements du personnel	1.428.365
125bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	190.448
125ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	24.000
126	Frais de bureau du personnel; indemnités et rémunération de services extraordinaires, dépenses diverses et imprévues.....	50.000
127	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux (art. 17 de la loi du 29 juillet 1913).	105.000
128	Frais de route et de séjour	200.000
129	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage.....	922.307
129bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	122.968
129ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	62.400

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
130	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers.....	50.000
131	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris.	1.503.470
131bis	Id. Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	200.456
131ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	109.440
132	Frais de déplacement et de remplacement des cantonniers	50.000
133	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes, des chemins repris et des bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000
133bis	Primes de l'assurance contre la maladie des ouvriers occupés au service du département des travaux publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	350.000
134	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	50.000
135	Frais d'adjudication d'entreprises de travaux publics (sans distinction d'exercice)....	85.000
		<u>5.603.854</u>
	Section XIX. — Travaux publics. — Voirie, rivières et ruisseaux. — Electrification générale.	
136	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage.....	2.856.000
136bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat	155.000
137	Transport de matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	1.530.000
138	Revêtements superficiels de la grande voirie	3.100.000
139	Réparation de la grande voirie au moyen de tarmac ou de tout autre liant approprié..	500.000
140	Carrières et cassage mécanique de l'Etat. — Exploitation et menus transports.....	400.000
141	Construction et aménagement de bâtiments et hangars, servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation aux gardes-matériel.....	70.000
142	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.275.000
142bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg (loi du 27 juin 1910).....	500.000
143	Entretien des chemins repris par l'Etat	4.000.000
143bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat	245.000
143ter	Entretien des revêtements superficiels (spranexage, goudronnage, émulsions ou autres) exécutés sur les chemins repris par l'Etat.	4.000.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933
143 ¹	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux à la voirie de l'Etat et ses dépendances ainsi qu'aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle.....	250.000
143 ²	Construction de nouvelles voies de communication et travaux de redressement et de mise en état extraordinaires à exécuter à la voirie de l'Etat et des communes et aux cours d'eau dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés.....	10.000.000
144	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice)	1.150.000
145	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (Loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice).....	100.000
145bis	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités	75.000
146	Confection de projets de routes et achats d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour les services des travaux publics.....	50.000
147	Chemins de fer; service de surveillance, traitements et indemnités.....	176.568
147bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	23.536
147ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.840
148	Id. — Frais d'études; conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent	60.000
148bis	Subvention aux exploitants des chemins de fer secondaires et vicinaux en exécution de la loi du 28 décembre 1920. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.100.000
148ter	Travaux complémentaires à exécuter sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice) — Lois des 4 août 1927 et 28 décembre 1931.	13.000.000
148 ¹	Unification des chemins de fer luxembourgeois; frais d'études et honoraires d'experts; dépenses qui s'y rattachent (sans distinction d'exercice).....	300.000
148 ²	Part du Grand-Duché au déficit d'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg en vertu de l'art. III du Modus vivendi (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15.000.000
149	Prix des billets de libre parcours en chemins de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés en exécution de l'art. 202 de la loi du 16 août 1919.....	19.800
150	Chemins de fer vicinaux; travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant au propriétaire des lignes, y compris les frais d'études définitives (sans distinction d'exercice).....	200.000
150bis	Chemins de fer cantonaux : a) dépenses à supporter par les recettes du trafic et autres recettes accessoires. — Crédit correspondant à l'art. 59bis des recettes .. fr. 900.000 b) Subventions de l'Etat en exécution de la loi du 28 décembre 1920 » 400.000 (Crédit non limitatif).....	4.300.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.
150ter	Chemins de fer cantonaux. — Dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes du trafic et recettes accessoires	400.000
150 ^a	Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel (sans distinction d'exercice)	100.000
150 ^b	Chemins de fer vicinaux. — Intérêts revenant à la Société des Chemins de fer Prince Henri du chef des avances faites par elle de 1920-1926 pour la réfection et la mise en état du matériel des chemins de fer vicinaux	470.000
151	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des Travaux publics (sans distinction d'exercice)	1.215.000
151bis	Frais résultant de l'exécution des règlements sur la circulation routière	20.000
152	Plantations à établir sur les routes et chemins repris par l'Etat ; pépinières et élagages d'arbres	60.000
153	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	75.000
154	Dépenses diverses et imprévues	25.000
155	Correction, curage, entretien, réparation et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances ; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice)	625.000
155bis	Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances. (Part de l'Etat) (sans distinction d'exercice)	200.000
155ter	Installation de postes d'observation et service de la prévision des crues de la Moselle et de la Sûre	10.000
155 ^a	Electrification générale. — Dépenses de personnel, études etc.	185.000
155 ^b	Electrification générale. — Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques ainsi qu'à différentes communes sur la consommation de courant électrique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.006.000
		67.830.744
Section XX. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.		
156	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie, taxes d'eau (sans distinction d'exercice)	2.200.000
156bis	Etablissements hospitaliers du Rhin. — Construction et installation d'une nouvelle cuisine, d'un réfectoire ainsi que de dortoirs	750.000
156ter	Travaux d'aménagement, d'appropriation et de mise en état extraordinaires à la propriété bâtie de l'Etat et acquisition de nouveau mobilier pour les bâtiments et services publics pour empêcher le chômage dans les différentes branches de l'artisanat	425.000
157	Bâtiments affectés au service des justices de paix — réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance (sans distinction d'exercice)	125.000
158	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	10.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
159	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics	2.250.000
160	Fêtes publiques et illuminations.....	10.000
161	Embellissements dans diverses parties du pays	100.000
162	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000
163	Dépenses diverses et imprévues.....	15.000
	Section XXI — Domaines de l'Etat à Luxembourg.	5.895.000
164	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	30.000
165	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenues en garantie....	25.000
166	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris des dixièmes retenus en garantie	15.000
167	Entretien de la voirie sur le plateau Bourbon et le domaine de la ci-devant forteresse	15.000
167bis	Etablissement de la voirie sur le plateau de Veclorenkost	p ^r mém.
		85.000
	Section XXII. — Mines.	
168	Traitements et indemnités du personnel	178.837
168bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	22.645
168ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.840
169	Frais de bureau et dépenses imprévues.....	29.000
170	Frais de voyage.....	19.000
171	Cadastre du terrain minier de la zone concessible, rectification et entretien de l'abonnement. — Dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques	1.000
172	Propagande anti-accidents	20.000
172bis	Primes pour actes de courage et de dévouement	20.000
		294.322
	Section XXIII. — Fonds communal.	
173	Attributions aux communes en conformité des articles 73 et 74 de la loi du 26 novembre 1927, concernant l'impôt général sur le revenu, ainsi qu'en conformité de l'art. 9 de la loi du 19 juin 1929, portant modification de certaines dispositions de la loi du 26 novembre 1927 concernant l'impôt général sur le revenu	10.000.000
	Section XXIV. — Travaux communaux.	
174	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale.....	1.000.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
174bis	Subsides aux communes pour travaux d'utilité communale ayant pour but de procurer du travail aux ouvriers chômeurs.....	4.000.000
175	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service du contrôle des constructions communales.....	1.800
176	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales ; surveillance des travaux d'exécution de ces projets ; réparation et acquisition des instruments géométriques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets. -- Entretien et réparation de l'automobile à la disposition du personnel.....	40.000
177	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux.	425.000
178	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale.....	40.000
179	Emploi du produit spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)...	400.000
		<u>5.906.800</u>
	Section XXV. -- Commissariats de districts et Caisse de prévoyance des employés communaux.	
180	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires.....	301.000
180bis	Id. -- Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	35 054
180ter	Id. -- Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	7.680
181	Frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale ; création d'une bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux périodiques ; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes ; loyer des bureaux du commissariat de Diekirch, dépenses imprévues.....	25.000
182	Frais de route et de séjour des commissaires.....	20.000
183	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. -- Traitements des contrôleurs spéciaux attachés à la Direction générale de l'Intérieur.....	139.602
183bis	Id. -- Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	18.632
183ter	Id. -- Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	10.560
184	Frais de déplacement.....	15.000
185	Frais d'expédition des comptes et budgets.....	6.000
186	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 ^{er} juillet 1901.....	5.000
187	Part de l'Etat dans les suppléments de traitement accordés aux employés communaux en exécution de la loi du 20 juin 1919 sur les droits et devoirs des employés communaux, modifiée par la loi du 23 août 1907 sur la revision des traitements des employés communaux. (Crédit non limitatif).....	1.300.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.
188	Traitement du directeur de la police locale étatisée.....	33.432
188bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	4.457
188ter	Masse d'habilement du directeur de la police locale étatisée.....	1.500
188 ⁴	Frais de route et de séjour du directeur de la police locale étatisée.....	3.000
188 ⁵	Frais de bureau du directeur de la police locale, création d'une bibliothèque et abonnement à des journaux périodiques, dépenses diverses et imprévues.....	7.000
189	Traitements et frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale (art. 6 de la loi du 19 juillet 1930 sur l'étatisation de la police locale). — Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.450.000
190	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais résultant de l'exécution de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, concernant la création d'une caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes (art. 25, al. 2 et art. 41) et par la loi du 23 août 1927 sur la revision des traitements et des pensions des employés communaux ainsi que de la loi du 19 décembre 1931, accordant le droit à la pension aux employés des bourses du travail (art. 2). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	900.000
190bis	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance aux termes des art. 12 et 16 de la loi du 7 août 1912, modifiée par la loi du 28 octobre 1920, sur la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes. (Crédit non limitatif).....	25.000
190ter	Restitution des retenues versées au Trésor par d'anciens fonctionnaires de l'Etat qui, ayant passé au service d'une commune ou d'un établissement public, ont effectué ou effectueront le rachat des années de service antérieures pour la computation de leur pension, restitution qui, toutefois, n'aura lieu qu'à concurrence des sommes déboursées ou à déboursier pour ce rachat. (Crédit non limitatif).....	1.000
		5.309.007
Section XXVI. — Administration des eaux et forêts.		
191	Traitements du personnel, indemnités des candidats forestiers stagiaires.....	252.800
191bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	33.700
191ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	2.880
192	Frais de voyage et de bureau des agents; dépenses imprévues.....	57.500
193	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés.....	5.500
194	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers (loi du 20 juillet 1930 sur la revalorisation de l'indemnité spéciale des brigadiers forestiers).....	21.000
195	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat, y compris l'indemnité du directeur comme chef provisoire du service des aménagements.....	15.000
196	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières.....	150.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
197	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture, ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat.....	280.000
198	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle des bois administrés contre les risques d'incendie (arrêté du 22 juillet 1924). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000
199	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers ; indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière (art. 22 de l'arrêté grand-ducal du 14 novembre 1914)	p ^r mém.
200	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers.....	45.000
	Section XXVII. — Service sanitaire.	864.380
201	Collège médical ; frais de déplacement, visite de pharmacies, etc.....	97.000
202	Médecins-inspecteurs ; indemnités et frais de déplacement.....	94.000
203	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel ; entretien des malades et des élèves ; achat de trousses pour les élèves sortantes ; cours de récapitulation ; entretien du jardin et dépenses diverses.....	400.000
204	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes au profit des indigents... ..	40.000
204bis	Fournitures de périodiques professionnels aux sages-femmes du pays ; subside à l'association des sages-femmes	10.000
205	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclarations de maladies contagieuses.....	4.000
206	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but.....	1.800.000
206bis	Organisation du service de médecin-scolaire ; subside aux communes.....	5.000
207	Fourniture de désinfectants à des indigents ; achat de sérums curatifs et de vaccin..	1.000
208	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger	66.000
209	Laboratoire pratique de bactériologie. — Traitements et indemnités fixes.....	136.700
209bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	18.241
209ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	3.840
210	Organisation et exécution du service public de désinfection ; création de stations régionales de désinfection. (Crédit non limitatif).....	24.000
211	Id. — Traitements et indemnités fixes.....	57.000
211bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	5.712
211ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	960

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
242	Cours pour gardes-malades ; protection de l'enfance du premier âge (loi du 27 juin 1906) ; subsides en faveur d'œuvres d'initiative privée s'occupant de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée ; prophylaxie des maladies évitables (cancer) et dépenses diverses.....	50.000
243	Prophylaxie antituberculeuse	425.000
244	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans les sanatoria d'altitude et ailleurs.....	375.000
245	Prophylaxie des maladies vénériennes ; traitement aux frais de l'Etat.....	200.000
246	Création d'un service d'infirmières-visiteuses. — Utilisation des sages-femmes comme infirmières-visiteuses de l'enfance dans les districts ruraux.....	p ^r mém.
247	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office International d'hygiène publique à Paris.....	4.600
248	Frais de contrôle des denrées alimentaires et de l'inspection des viandes ; renforcement du contrôle des denrées alimentaires, frais d'étude, etc.....	150.000
249	Menues dépenses ; acquisition d'ouvrages, d'imprimés, etc.....	2.000
	Section XXVIII. — Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-Bains.	3.970.023
220	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc de Mondorf-Etat.....	190.000
221	Frais d'exploitation	930.000
221bis	Acquisition de combustible ; frais de transport, etc.....	110.000
	Section XXIX. — Service agricole.	1.230.000
222	Service agricole — traitements et indemnités fixes.....	409.500
222bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	43.069
222ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	8.640
223	Service agricole. — Frais de route et de séjour du personnel et acquisition d'instruments, loyers, bibliothèques	116.000
224	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences, subventions.....	3.000
225	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère, établissement de champs de démonstration.....	30.000
226	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles, conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs, etc.....	5.000
227	Exécution de la convention phylloxérique internationale — service phytopathologique — inspection d'horticulture	10.500
228	Service météorologique	10.000
229	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture à Rome (Loi du 3 août 1907) (sans distinction d'exercice).....	30.000
		665.709

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
Section XXX. — Enseignement agricole.		
230	École et station agricole — traitements et indemnités fixes du personnel auxiliaire, du courrier et du garçon de laboratoire.....	412.500
230bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	54.887
230ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	19.200
231	École et station agricole. — Indemnités du personnel, des chargés de cours, des stagiaires, etc. — Bibliothèques des professeurs et des élèves, acquisition d'instruments, de réactifs et d'ustensiles pour la station agricole et le laboratoire de fermentation ; frais du service intérieur.....	173.700
231bis	Id. — Primes d'assurance du personnel de l'école agricole contre les accidents et la responsabilité civile. — Restant de l'exercice 1928	1.360
232	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole.....	12.500
233	Subsides pour études agronomiques	10.000
234	Cours spéciaux à l'école agricole (cours d'hiver, cours supérieurs).....	20.000
235	Organisation de champs d'essai et de démonstration dans différentes localités du pays par les professeurs de l'école agricole avec le concours des anciens élèves de l'école agricole	20.000
236	Encouragements dans l'intérêt de l'enseignement ménager agricole.....	10.000
236bis	Etablissement d'un rucher modèle auprès de l'école agricole d'Ettelbruck. — Organisation d'un cours d'apiculture	5.000
Section XXXI. — Amélioration des races d'animaux domestiques.		769.147
237	Primes pour l'amélioration de la race chevaline.....	75.000
238	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine.....	200.000
238bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs	12.000
239	Élevage du lapin et de la volaille.....	20.000
240	Encouragements aux coopératives d'élevage de la volaille pour la production et la vente d'œufs	20.000
241	Encouragements aux sociétés d'élevage	30.000
242	Organisation d'un Stud-Book et d'un Herbook	15.000
Section XXXII. — Police sanitaire du bétail.		372.000
243	Traitements et indemnités des vétérinaires	151.641
243bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	15.415
243ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	4.800

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
244	Indemnités des vétérinaires pour voyages et pour missions en cas d'épizooties, etc....	50.000
244bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	105.000
245	Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912, concernant la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif).....	200.000
245bis	Id. — Suppléments d'indemnités à allouer en exécution de la loi du 28 juillet 1925. (Crédit non limitatif).....	4.390
245ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants.....	960
246	Lutte contre la tuberculose bovine entreprise par les sociétés d'élevage, les coopératives des laiteries, etc., encouragements, essais de tuberculinisation.....	40.000
247	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international des épizooties (Loi du 7 janvier 1928).....	2.200
248	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail.....	250.000
249	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants — Installations sanitaires à la fron- tière.....	20.000
250	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonneuse et du typhus contagieux, (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000
	Section XXXIII. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et du curage des rivières.	854.409
251	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de muta- tion, etc.	200.000
251bis	Service du Fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités du personnel.....	30.000
251ter	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc.	40.000
252	Amélioration des cultures.....	100.000
252bis	Encouragement à la culture de la rose et création de roseraies.....	20.000
252ter	Encouragement à l'orientation nouvelle de la culture de la pomme de terre.....	20.000
253	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture.....	100.000
254	Travaux d'irrigation, d'assainissement et de drainage.....	75.000
	Section XXXIV. — Coopération et mutualité agricoles.	585.000
255	Conseil supérieur de la coopération et de la mutualité agricoles.....	25.000
256	Encouragements aux sociétés de laiteries coopératives.....	30.000
257	Encouragements pour l'amélioration de la production laitière et beurrière.....	75.000
258	Création de beurrieres centrales.....	50.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933
259	Encouragements pour la construction de silos agricoles.....	pr mém.
260	Création d'un marché central des produits agricoles.....	pr mém.
261	Encouragements aux coopératives pour l'utilisation des fruits	25.000
262	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisa- tion de ces mutualités	50.000
263	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail, non affiliées à la fédération générale	8.000
		263.000
	Section XXXV. — Viticulture.	
264	Station viticole — traitements du personnel	63.000
264bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	8.272
264ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	960
265	Enseignement viticole, cours et conférences — indemnités du personnel auxiliaire, frais de bureau et de voyage ; bibliothèque, entretien des bâtiments etc.....	60.000
266	Station viticole — Frais d'exploitation etc.....	640.000
267	Améliorations viticoles. — Reconstruction de vignes phylloxérées par voie de syndicats ; remembrement parcellaire etc.	50.000
267bis	Primes et indemnités à accorder aux vignerons pour la reconstruction des vignes....	500.000
267ter	Primes d'encouragement à l'arrachage des vignes.....	100.000
268	Encouragements aux coopératives viticoles	250.000
269	Construction de chemins d'exploitation dans les vignes. — Projets en construction, projets demandés et en étude	100.000
270	Aménagement de rigoles dans les vignes.....	35.000
271	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture	80.000
272	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international du vin à Paris (Loi du 30 décembre 1927)	22.000
273	Phylloxéra. — Exécution de la convention phylloxérique. Travaux de lutte contre le phylloxéra. Indemnités des surveillants locaux	10.000
273bis	Fourniture de fongicides aux viticulteurs	500.000
274	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires, traitements et indemnités des contrôleurs des vins.....	20.000
274bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	2.664
274ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	1.920

Art	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
275	Id. — Frais de service du contrôle des vins.....	10.000
	Section XXXVI. — Prévoyance sociale.	2.753.816
276	Assurances ouvrières (Loi du 17 décembre 1925)	8.386.791
276bis	Part contributive de l'Etat aux frais de l'Office des assurances sociales, y compris la part de l'Etat dans les rentes fondamentales et les rentes revalorisées (Restants des exercices 1924 à 1934).....	10.105.316
277	Revalorisation des rentes sociales	1.210.000
278	Etudes de questions sociales, enquêtes, logements, conférences, cours à l'étranger, etc.	7.000
279	Caisse de pension des employés privés (Loi du 29 janvier 1934).....	159.524
	Section XXXVII. — Logements.	19.868.631
280	Service des habitations à bon marché (Loi du 29 mai 1906, art. 3). — Traitements et indemnités du personnel	233.644
280bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	31.152
280ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	10.560
281	Frais de bureau, de voyage et autres.....	70.000
282	Fonds des habitations à bon marché	305.100
282bis	Contribution à une modération du taux d'intérêt au profit de certaines catégories d'emprunteurs du Service des habitations à bon marché.....	1.000.000
283	Service des logements populaires. — Traitements du personnel et indemnités des employés temporaires.....	215.568
283bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	20.105
283ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	12.480
284	Service des logements populaires. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc.....	85.500
285	Id. — Réduction d'intérêt et subsides éventuels au profit des emprunteurs en détresse des Logements populaires et de la Société pour la construction d'habitation à bon marché	900.000
285bis	Id. — Subsides pour la construction de petites étables auprès des habitations à bon marché et en faveur d'améliorations hygiéniques dans les maisons insalubres.....	400.000
286	Id. — Fonds destiné au fonctionnement du service des logements populaires	p ^r mém.
287	Création et entretien de jardins ouvriers, etc.....	40.000
	Section XXXVIII. — Mutualités.	3.324.109
288	Subsides aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la Commission supérieure.	75.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.
289	Subside au profit de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels.....	2.000
290	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes.....	5.000
	Section XXXIX. — Commerce, Industrie et Travail.	82.000
291	Inspection du travail. — Traitements et indemnités fixes.....	129.024
291bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	17.203
291ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	1.920
292	Inspection du travail. — Autres dépenses.....	34.000
293	Bourses du travail. — Traitements et indemnités fixes.....	150.498
293bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	18.155
293ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	1.920
294	Id. — Autres dépenses.....	15.000
295	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles (artisans, commerçants et ouvriers).....	54.000
296	Frais résultant de la participation du Grand-Duché à des expositions et foires internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100.000
297	Part contributive de l'Etat dans les frais d'organisation des élections quadriennales pour les Chambres professionnelles.....	20.000
298	Frais d'exécution de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux fumes.....	5.000
299	Développement du tourisme.....	120.000
299bis	Participation de l'Etat dans les frais d'édition d'un film de propagande en faveur du Grand-Duché.....	20.000
300	Cotisation à verser à l'Office du tourisme de l'Union belgo-luxembourgeoise.....	25.000
	Section XL. — Enseignement professionnel.	714.720
301	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités fixes.....	723.658
301bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	96.487
301ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	20.460
302	Id. — Indemnités diverses.....	61.000
303	Ecole d'artisans. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses.....	110.000
304	Id. — Frais du service intérieur. — Indemnité fixe.....	14.112

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
304bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	1.881
304ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfant. (Crédit non limitatif)	1.920
305	Id. — Autres frais du service intérieur	98.000
306	Ecole d'artisans. — Bourses pour les élèves indigents	60.000
307	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	7.000
308	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail et la responsabilité civile ; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	29.800
309	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Traitements et indemnités fixes (part de l'Etat)	116.144
309bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	15.486
309ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	5.120
310	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Autres dépenses (Part de l'Etat)	25.000
311	Ecoles des mines, écoles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	130.300
312	Cours-conférences organisés par l'Etat, avec la collaboration des unions des classes moyennes, dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier.....	15.000
313	Cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes	198.492
313bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	25.744
313ter	Id. — Autres dépenses	45.000
314	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière, désireuses de se perfectionner dans la coupe	76.000
315	Bibliothèques professionnelles.....	35.000
316	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000
	Section XLI. — Enseignement supérieur et moyen.	1.916.304
317	Gymnases, écoles industrielles et commerciales et lycées de jeunes filles. — Traitements et indemnités	5.965.000
317bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	775.904
317ter	Id. — Suppléments pour charges d'enfants. (Crédit non limitatif)	120.000
318	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses concernant l'enseignement supérieur et moyen, y compris un restant d'exercices antérieurs de 1922.....	315.000
319	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des gymnases	25.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
320	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des établissements d'enseignement industriel et commercial.....	20.000
321	Bourses en faveur d'élèves indigentes et douées des lycées de jeunes filles.....	10.000
322	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques. — Prêts remboursables.....	60.000
322bis	Frais de location de six chambres à la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris.....	24.000
323	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique et l'Allemagne.....	15.000
324	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international de coopération intellectuelle.....	2.850
325	Bibliothèque Nationale. — Traitements et indemnités.....	25.300
325bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	2.912
326	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	75.000
327	Subsides aux communes dans l'intérêt des bibliothèques communales.....	5.000
328	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif).....	240.000
Section XLII. — Enseignement primaire.		7.680.966
329	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement. — Traitements, indemnités.....	296.000
329bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	35.864
329ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	7.680
330	Id. — Frais de voyage et de bureau, achat de livres et de matériel d'enseignement et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire.....	85.000
331	Bibliothèque pédagogique. — Indemnités.....	14.628
331bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	1.952
332	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses.....	5.750
333	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice).....	20.247.823
333bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	2.699.712
333ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	510.720
334	Primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité des lois des 10 août 1912, 11 août 1913 et 6 mai 1920 (sans distinction d'exercice).....	125.000
335	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant.....	150.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
336	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques ; cours de perfectionnement pour le personnel enseignant.....	50.000
337	Secours à des membres du personnel enseignant atteints de tuberculose ainsi qu'à d'anciens membres du personnel enseignant, leurs veuves et orphelins ; suppléments de pension	30.000
338	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires (art. 78 de la loi du 10 août 1912 et règlement du 21 septembre 1915).....	370.000
339	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires.....	40.500
340	Subsides dans l'intérêt de l'éducation physique.....	60.000
341	Ecoles normales. — Traitements et indemnités.....	346.000
341bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	38.128
341ter	Id. — Supplément pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.
342	Id. — Matériel et dépenses diverses	50.000
343	Bourses d'études aux élèves-instituteurs.....	12.800
344	Bourses d'études aux élèves-institutrices.....	12.800
345	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	21.000
346	Institut des sourds-muets. — Traitement et indemnités du personnel ; subsides et dépenses diverses pour cours aux enfants bégues.....	63.000
346bis	Id. — Tranches supplémentaires (Crédit non limitatif).....	7.048
346ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	2.880
347	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets (art. 15 de la loi du 7 août 1923).....	66.000
348	Etablissement des aveugles. — Traitements et indemnités.....	52.000
348bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	5.648
349	Entretien des élèves du même établissement, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles (art. 15 de la loi du 7 août 1923).....	100.000
350	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf.....	250.000
351	Subside à la société de l'Art à l'école.....	4.000
352	Subsides aux sociétés dites « Verein für Volks- und Schulhygiene » et « Verein für Haus und Schule »	2.000
		<u>25.763.933</u>

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
Section XLIII. — Arts et Sciences.		
353	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires et artistiques ..	100.000
354	Part de l'Etat dans les frais d'organisation de concerts publics et d'autres représentations artistiques	15.000
355	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables	40.000
356	Musée. — Rémunération du conservateur	7.367
356bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	984
357	Frais d'entretien des collections du Musée	12.000
358	Acquisition d'œuvres d'art et de collections historiques, artistiques et scientifiques....	75.000
359	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés....	3.150
360	Conservatoire de musique de Luxembourg	40.000
361	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg	40.000
362	Entretien des monuments historiques	100.000
362bis	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un Musée municipal des Beaux-Arts à Luxembourg	p ^r mém.
363	Subside à la Section historique de l'Institut	20.000
364	Subsides à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	4.000
365	Subsides à la Société des sciences médicales	2.000
366	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois.....	6.000
367	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst » ...	6.000
368	Subside à la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques	7.000
369	Subside au Comité du « Willibrordus-Bauverein » pour la restauration de la basilique d'Echternach	10.000
370	Subside au « Landwuel, Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatpflege »	2.500
		491.001
Section XLIV. — Etablissements pénitentiaires.		
A. Luxembourg.		
371	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire ; dépenses diverses	8.700
372	Traitements et indemnités.....	487.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
372bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	62.294
372ter	Id. — Supplément pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	24.000
373	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	425.000
373bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	45.763
373ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	14.400
374	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, courant électrique, lumière, force motrice), menues réparations des bâtiments et de mobilier, service sanitaire, hygiénique et médical, culte, éducation morale et scolaire, menues dépenses de ménage, frais généraux etc., enseignement et traitement médical du personnel.....	955.800
375	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention (matière première, courant électrique, lumière et force motrice, outils, machines, réparations, cartonnage etc.)....	300.000
376	Frais de bureau	5.000
B. Diekirch.		
377	Commission administrative. — Jetons de présence et indemnité du secrétaire	2.400
378	Traitements et indemnités.....	62.400
378bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	8.096
378ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.920
379	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	40.000
379bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	1.000
379ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.
380	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments etc.) et traitement médical du personnel	28.000
381	Dépenses relatives au travail des détenus.....	8.000
382	Frais de bureau	1.000
C. Prisons cantonales.		
383	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900)	12.000
Section XLV. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rhum.		2.492.773
A. Maison de santé d'Ettelbruck.		
384	Traitements et émoluments fixes	409.000
384bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	54.040

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
384 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	27.840
385	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923 ; indemnités de logement. (Crédit non susceptible de transfert).....	617.000
385 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	79.840
385 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	36.480
386	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, entretien du parc et des plantations, menues dépenses pour récréations, distractions, etc. à offrir aux malades, etc.), uniforme et traitement médical du personnel : bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses.....	1.475.000
386 ^{bis}	Section neurologique ; entretien et traitement des pensionnaires.....	40.000
386 ^{ter}	Dépenses dans l'intérêt du travail des malades	35.000
<i>B. Hospice du Rham.</i>		
387	Traitements	180.500
387 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	24.060
387 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif).....	7.680
388	Indemnités fixes, indemnités d'habillement, etc. (Crédit non susceptible de transfert).	152.000
388 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	12.504
389	Entretien des pensionnaires (nourriture, couchage, éclairage, médicaments, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, denrées pour le cours de cuisine scolaire, etc.) ; traitement médical du personnel ; frais résultant d'études aux écoles professionnelles de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés.....	1.657.000
390	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque scolaire, imprunés, etc.	15.000
Section XLVI. — Bienfaisance publique.		4.822.944
391	Subsides pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale.....	20.000
392	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les timbres « Caritas » 1932 ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur d'œuvres de charité.....	168.100
393	Entretien des enfants indigents à la colonie thermique de Mondorf-les-Bains ou ailleurs ; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermique.....	10.000
394	Secours du chef des pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers, secours urgents et secours de route	205.000
395	Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales	705.000
396	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice).....	1.000.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
396bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	20.000
397	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897. — Crédit non limitatif).....	300.000
397bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs.....	5.000
398	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger y compris un restant d'exercice antérieur	60.000
399	Secours aux sans-travail. — Subsidés pour l'occupation des chômeurs. — Subsidés dans l'intérêt de l'organisation des cours professionnels pour chômeurs. — Subsidés aux caisses de chômage et à l'Association internationale pour la lutte contre le chômage, y compris un restant de l'exercice 1931, au montant de fr. 33.704,04. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000.000
399bis	Versements à effectuer par l'Etat aux caisses de maladie à titre de cotisations du chef de l'assurance-maladie continuée des chômeurs involontaires et indigents. (Crédit non limitatif)	100.000
400	Assistance publique. — Fournitures d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses.....	500
		<u>6.593.600</u>
	Section XLVII.	
401	Récompenses pour actes de dévouement.....	<u>5.000</u>
	Section XLVIII. — Police générale et administrative.	
402	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif).....	116.666
403	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	116.666
404	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	15.000
404bis	Création d'un établissement pour les enfants moralement abandonnés. Aménagement, traitements, indemnités et autres dépenses de service. (Crédit non limitatif).....	p ^r mém.
405	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000
406	Subsidés et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles.....	10.000
407	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en conformité de l'alinéa 2 de l'art. 10 du règlement sur la chasse du 26 juillet 1927. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
407bis	Intervention de l'Etat dans le payement des dégâts causés par le sanglier, en conformité de l'art. 14, alinéa final, de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.000
408	Exécution de la loi sur la pêche, repeuplement des eaux. — Dépenses diverses.....	40.000
408bis	Emploi du produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse, en exécution de l'arrêté du 3 janvier 1930, produit réalisé en 1932 (sans distinction d'exercice).....	35.000
409	Subside à la société protectrice des animaux domestiques.....	500
410	Gratification aux agents chargés de la surveillance de la pêche.....	10.000
411	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance.....	8.000
412	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et secrétaire de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs.....	18.000
	Section XLIX.	499.832
413	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs.....	20.000
414	Commissariat de la Banque Internationale	51.072
414bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	6.809
415	a) Réparation des dommages matériels essuyés par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..... 18.500 b) Subventions urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger. (Crédit non limitatif)..... 6.500	25.000
415bis	Réparations d'autres dommages de guerre évalués par les commissions cantonales (Crédit non limitatif)	15.000
416	Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics par l'Office central créé à cette fin	125.000
417	Office central des imprimés. — Traitements et indemnités du personnel.....	37.060
417bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	4.519
417ter	Id. — Frais de nettoyage	2.400
	Section L. — Reports d'exercices précédents.	286.860
418	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi fr. 125.000 b) Crédits restés disponibles au Budget de 1934 : à l'art. 110. — Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage » 50.000	175.000

Art.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1933.
	à l'art. 118. — Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice)	fr. 75.000
	à l'art. 118bis. — Redressement du chemin vicinal de Sassel à Maulusmühle	» 98.500
	à l'art. 118 ^a . — Redressement du chemin vicinal de Dickweiler à Osweiler	» 250.000
	à l'art. 119. — Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignement (Loi du 13 janvier 1843) (sans distinction d'exercice)	» 175.000
	à l'art. 119bis. — Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités	» 50.000
	à l'art. 124bis. — Dépenses d'exploitation des lignes de chemins de fer cantonaux de Diekirch à Vianden et de Nœrdange à Martelange ..	» 76.000
	à l'art. 124ter. — Mise en état des lignes de chemins de fer cantonaux et de leur matériel (sans distinction d'exercice)	» 287.000
	à l'art. 129. — Correction, curage, entretien, réparation et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances ; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice)	» 85.000
	à l'art. 129bis. — Travaux extraordinaires et d'amélioration aux cours d'eau et à leurs dépendances (Part de l'Etat) (sans distinction d'exercice)	» 300.000
	à l'art. 130ter. — Aménagement du Musée dans l'immeuble Collart-de Scherff à Luxembourg—Continuation des travaux	» 92.500
	à l'art. 139. — Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie	» 8.400
	à l'art. 150bis. — Intervention financière de l'Etat dans les frais de construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	» 853.769
	à l'art. 210bis. — Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc. Acquisition de mobilier (chaises, tables, bancs, etc.) et entretien du mobilier ..	» 21.300
	à l'art. 232. — Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture de Rome (Loi du 3 août 1907) (sans distinction d'exercice)	» 27.850
	à l'art. 424 (art. 425—1929). — Pose d'un câble téléphonique entre Luxembourg et Rodange-frontière, extension du central automatique, achat de places à bâtir, ainsi que construction et achat de maisons postales (Loi du 25 mars 1929)	» 2.467.553
	à l'art. 424 (art. 426—1929). — Construction d'un nouvel hôtel des Postes à Esch-s.-Alz. — Loi du 31 juillet 1929)	» 279.051
	à l'art. 425bis. — Elargissement du pont sur l'Alzette à Hespérange, sur la route de Thionville	» 110.000
	à l'art. 429bis. — Redressement du chemin repris de Knaphoscheid à Weicherdange	» 141.500
	à l'art. 432. — Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg. (Part de l'Etat)	» 75.000
	à l'art. 436. — Etablissement thermal de Mondorf-Etat. — Aménagement du parc, installations d'arrosage pour les plantations, acquisition d'appareils pour l'hydrothérapie	» 75.000
		5.778.423

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
	à l'art. 436bis. — Frais d'études et confection d'un plan d'extension de Mondorf-Etat. — Part de l'Etat fr. 25.000	
	à l'art. 439. — Construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Diekirch, y compris les emprises acquises à cet effet en 1930 » 30.000	
	Section LI. — Travaux d'utilité publique.	
419	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes (sans distinction d'exer- cice).....	1.000.000
419bis	Elargissement du pont du « Château » à Luxembourg	p ^r mém.
420	Signalisation moderne de la voirie de l'Etat	50.000
421	Mise en état des chemins repris par l'Etat	1.000.000
422	Travaux extraordinaires à exécuter sur les chemins repris, y compris les indemnités des agents temporaires occupés à ces travaux (sans distinction d'exercice).....	750.000
423	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	75.000
424	Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens ter- rains domaniaux dans la ville de Luxembourg — Part de l'Etat.....	50.000
425	Aviation. — Création d'un aéroport et de lignes aériennes dans le Grand-Duché, frais d'études etc.....	50.000
426	Aménagement et mise en état de l'ancienne abbaye d'Echternach	350.000
427	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement à Luxembourg et urbanisation du quar- tier de l'Athénée, y compris les frais d'acquisition des emprises (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.
428	Construction de nouvelles étables à la Maison de santé d'Ettelbruck.....	75.000
429	Athénée à Luxembourg. — Installation du chauffage central	p ^r mém.
430	Construction d'une école professionnelle à Esch-s.-Alz. (Loi du 25 mars 1933).....	2.000.000
431	Travaux à effectuer par l'administration des Postes et des Télégraphes en exécution de la loi du 30 janvier 1933	3.000.000
		<u>8.400.000</u>
	Total général des dépenses	<u>334.220.141</u>
	Chapitre III. — Recettes et dépenses pour ordre.	
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).	
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique	64.982.000
1bis	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 13 avril 1929.....	75.000.000
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou place- ments temporaires en titres d'emprunts grand-ducaux	1.000.000

Art.	L I B E L L É.	Crédits pour 1933.
3	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	350.000
4	Télégraphes et Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers, frais d'express et bons de réponses payées : frais à avancer par les comptables.....	2.100.000
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 26 juin 1897)	655.367
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt (Loi du 26 juin 1897).....	285.720
7	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation (Loi du 28 juin 1911)	650.000
8	Id. — Intérêts et amortissement de cet emprunt.....	26.000
		<u>145.049 087</u>

Arrêté grand-ducal du 25 avril 1933, concernant l'exécution de la loi du Budget pour l'exercice 1933.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi de ce jour concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1933 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Les Membres du Gouvernement sont autorisés, chacun dans son département, à disposer des crédits portés au Budget des dépenses pour 1933. Ils ordonneront et régleront, en se conformant aux lois et règlements, les dépenses qui, par leur nature, rentrent dans le libellé des articles respectifs.

Art. 2. La répartition des crédits communs à plusieurs départements sera faite par le Gouvernement en Conseil.

Großh. Beschluß vom 25. April 1933, die Ausführung des Budgetgesetzes für das Jahr 1933 betreffend.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, ic., ic., ic. ;

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben von 1933 betreffend :

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Die Mitglieder der Regierung sind ermächtigt, jedes in seinem Departement, über die ins Ausgabenbudget von 1933 eingetragenen Kredite zu verfügen. Sie werden die nach ihrer Natur unter die verschiedenen Artikel gehörenden Ausgaben nach den bestehenden Gesetzen und Reglementen anordnen und regeln.

Art. 2. Die Verteilung der mehreren Departementen gemeinschaftlichen Kredite geschieht durch die Regierung im Conseil.

Art. 3. Les Membres du Gouvernement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Memorial*.

Luxembourg, le 25 avril 1933

Charlotte.

Les Membres du Gouvernement

Jos. Bech, Norb. Dumont, P. Dupong, Et. Schmit.

Art. 3. Die Mitglieder der Regierung sind, insofern es sie betrifft, mit der Vollziehung dieses Beschlusses, der im „Memorial“ veröffentlicht werden soll, beauftragt

Luxemburg, den 25. April 1933

Charlotte.

Die Mitglieder der Regierung,

Jos. Bech, Norb. Dumont, P. Dupong, Et. Schmit.

